



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

education.gouv.fr

ÊTRE ATTACHÉ D'ADMINISTRATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les candidats au concours d'attaché d'administration de l'État au ministère de l'éducation nationale peuvent consulter sur cette page les informations relatives aux missions, à l'évolution de carrière, aux modalités d'accès et à la rémunération des personnels de ce corps.

LES MISSIONS DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

Les attachés d'administration de l'État (AAE) sont des cadres catégorie A de la fonction publique de l'État.

Les missions des attachés d'administration sont disponibles dans [l'article 3 du décret portant dispositions statutaires](#) communes applicables au corps des attachés d'administration.

Les attachés d'administration de l'État participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles.

À ce titre, ils sont chargés de fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives :

- Ils ont vocation à être chargés de fonctions d'encadrement ;
- Ils peuvent également exercer des fonctions de sélection, de formation, d'orientation ou de conseil technique ;
- Ils peuvent être chargés de fonctions de traitement de l'information ;
- Ils peuvent être chargés de concevoir et d'utiliser des outils documentaires ainsi que de missions de rédaction, de traduction et publication ;
- Ils peuvent être appelés à remplir les fonctions d'ordonnateur secondaire.

[Podcast] Secrétaire général d'EPLÉ

Suivez Bastian Le Romancer au collège Penn ar C'hleuz à Brest où il exerce comme secrétaire général d'établissement depuis plus d'un an.

Passé par le concours d'un institut régional d'administration (IRA), à tout juste 24 ans, il gère le quotidien d'un collège de 480 élèves en lien avec la principale de cet établissement. Entre comptabilité, management des agents d'entretien et conseils d'administration, Bastian dirige les coulisses de ce collège grâce à sa grande adaptabilité et à une bonne dose d'organisation.

Cet élément n'est pas imprimable.

Découvrez les autres épisodes d'Esprit d'équipe, le podcast du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

ORGANISATION DU CORPS DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

Ce corps compte **trois grades** :

- Attaché d'administration qui comporte 12 échelons ;
- Attaché principal d'administration qui comporte 10 échelons ;
- Attaché d'administration hors classe qui comporte 6 échelons et un échelon spécial.

MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats ont accès au corps des attachés d'administration par la voie de concours (externe, interne et réservé) et par la voie contractuelle pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

- Le **concours externe d'attaché** n'est **pas organisé par le ministère de l'éducation nationale** mais par les IRA (Instituts régionaux d'administration).
- Le concours interne d'attaché est organisé par le ministère de l'éducation nationale, pour en savoir plus voir la page consacrée au concours interne ;
- Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre d'un handicap peuvent également être recrutés en tant qu'attaché d'administration. Consultez à ce propos ; les recrutements des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et le recrutement des personnes en situation de handicap

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT D'APAE

Les candidats doivent justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5ème échelon du grade d'attaché.

S'inscrire à l'examen professionnel d'APAE

RÉMUNÉRATION ET RÉGIME INDEMNITAIRE

Le **traitement brut annuel maximal** est le suivant au 1^{er} janvier 2024 :

- Attaché d'administration culminant à l'échelon 11 : **40 052 €**
- Attaché principal d'administration culminant à l'échelon 10 : **48 795 €**
- Attaché d'administration hors classe culminant à l'échelon spécial (HEA) : **57 715 €**

Le régime indemnitaire des membres du corps des attachés d'administration est constitué d'une part, de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et, d'autre part, du complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA) composant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les attachés d'administration exerçant au sein d'une école ou d'un établissement relevant du programme "Réseau d'éducation prioritaire" (REP) ou "Réseau d'éducation prioritaire renforcé" (REP+), bénéficient du versement de l'**indemnité de fonctions REP/REP+**. Elle est composée :

- d'une **part fixe (5 114 € annuels bruts en REP+ et 1 734 € annuels bruts en REP)**, versée mensuellement ;
- d'une **part modulable (en REP+)** : Son montant est déterminé individuellement chaque année par le recteur d'académie sur la base d'objectifs collectifs d'engagement professionnel fixés au niveau national. Le

plafond maximal de cette part est fixé à **702 € annuels bruts**. Elle est versée à l'issue de chaque année scolaire.

Tableaux de rémunération indiciaire à temps plein des attachés d'administrations – données au 1er janvier 2024

Les traitements mensuels bruts présentés ci-dessous correspondent au seul traitement indiciaire. En fonction de la situation professionnelle et personnelle de l'attaché, d'autres éléments de rémunération peuvent s'ajouter : notamment, le RIFSEEP, les indemnités liées à l'exercice en éducation prioritaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement.

En outre, dans le cadre d'une affectation :

- dans un département d'outre-mer, le traitement brut est majoré de 40% à 53% selon le lieu d'affectation.
- dans une collectivité d'outre-mer, le traitement est majoré de 40% à 108% selon le lieu d'affectation.

Les traitements mensuels nets sont calculés sur la base d'un personnel titulaire à temps plein hors régime particulier de cotisation.

Tableau de rémunération des attachés d'administration – Traitement indiciaire au 1^{er} janvier 2024

Échelon	Indice majoré	Avancement	Traitement indiciaire brut mensuel	Net mensuel
1	395	1 an et 6 mois	1 944 €	1 543 €
2	415	2 ans	2 043 €	1 621 €
3	435	2 ans	2 141 €	1 700 €
4	455	2 ans	2 240 €	1 778 €
5	485	2 ans et 6 mois	2 388 €	1 895 €
6	518	3 ans	2 550 €	2 024 €
7	550	3 ans	2 708 €	2 149 €
8	580	3 ans	2 855 €	2 266 €
9	610	3 ans	3 003 €	2 383 €
10	645	4 ans	3 175 €	2 520 €
11	678		3 338 €	2 649 €

Tableau de rémunération des attachés principaux d'administration – Traitement indiciaire au 1^{er} janvier 2024

Échelon	Indice majoré	Avancement	Traitement indiciaire brut mensuel	Net mensuel
1	505	2 ans	2 486 €	1 973 €
2	540	2 ans	2 658 €	2 110 €
3	580	2 ans	2 855 €	2 266 €
4	610	2 ans	3 003 €	2 383 €
5	655	2 ans	3 224 €	2 559 €
6	695	2 ans et 6 mois	3 421 €	2 716 €
7	735	2 ans et 6 mois	3 618 €	2 872 €
8	773	3 ans	3 805 €	3 020 €
9	811	3 ans	3 992 €	3 169 €
10	826		4 066 €	3 227 €

Tableau de rémunération des attachés d'administration hors classe – Traitement indiciaire au 1er janvier 2024

Échelon	Indice majoré	Avancement	Traitement indiciaire brut mensuel	Net mensuel
1	660	2 ans	3 249 €	2 579 €
2	700	2 ans	3 446 €	2 735 €
3	735	2 ans	3 618 €	2 872 €
4	773	2 ans et 6 mois	3 805 €	3 020 €
5	811	3 ans	3 992 €	3 169 €
6	835		4 111 €	3 263 €
Échelon spécial	895	1 an	4 406 €	3 497 €
	930	1 an	4 578 €	3 634 €
	977		4 810 €	3 817 €

RESSOURCES

Textes de référence

- Statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État

- Règles d'organisation générale, nature et durée des épreuves du concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
- Nature et organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État

Site à consulter

Le portail de la fonction publique : banque juridique, bourse emploi, concours et recrutements, etc.

www.fonction-publique.gouv.fr

Mise à jour : avril 2025
